

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 juin 2025

Convocation du 02/06/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

L'An deux mille vingt-cinq, le dix du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusés : Mme MORICEAU Marie-Annick et M. TESSIER Dominique.

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia.
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie.

DCM2025-06-073 **Attribution subvention association UFAB :**
Acte 7.5.3 : Finances locales – Subventions

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-11-109 en date du 12 novembre 2024, le conseil municipal avait décidé que soit déduit du montant de la subvention accordé à l'UFAB (1475€), les 1 258,91€ correspondant au coût de remplacement des sept tables volées.

Il informe que l'association a sollicité son assurance qui a acceptée d'indemniser la collectivité à hauteur des 1 258,91€.

Le conseil municipal,
Vu l'accord de remboursement délivré par l'assurance de l'association,
Après analyse et en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 1 258,91€ à l'association UFAB (football).
Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 049-214900417-20250610-DCM2025_06_073-DE



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves BOUCHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLONNES' around the top and 'Maine-et-Loire' around the bottom, with a central emblem.